

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2019-66**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté fixant la liste limitative et les caractéristiques des travaux réservés par l'acquéreur d'un immeuble vendu en l'état futur d'achèvement ;

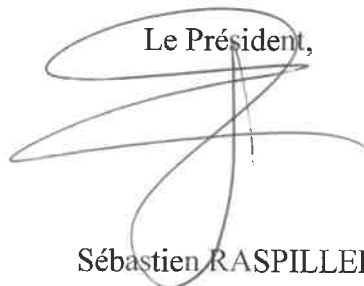
En ayant délibéré lors de sa séance du 17 octobre 2019,

**Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé**

Fait le 17 octobre 2019.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned over the printed name.

Sébastien RASPILLER